



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des établissements

Rapport d'évaluation de la politique de site en Alsace



avril 2009



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Rapport d'évaluation de la politique de site en Alsace



Le Président de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des établissements

Le Directeur

Michel Cormier

avril 2009

Sommaire



Présentation	5
I – Cartographie des établissements alsaciens	5
II – Les outils de coopération régionale et transfrontalière	6
1 • La coopération régionale	6
2 • La coopération transfrontalière	7
De la coopération interuniversitaire à la création de l'Université unique de Strasbourg (UdS)	9
I – L'historique	9
II – Les grandes lignes	9
III – Les avantages et les écueils	9
Le positionnement de l'Université de Haute Alsace (UHA)	11
Les formations d'ingénieurs en Alsace	13
La politique documentaire	15
I – Présentation	15
II - Le SICD de Strasbourg	15
III – Le SCD de l'Université de Haute Alsace	15
IV – La Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNU)	15
V – Conclusion	16
La valorisation de la recherche	17
Les relations avec les collectivités	19
Conclusion, recommandations	21
I – Les points forts	21
II – Les points faibles	21
III – Les recommandations	21
Observations des présidents des établissements d'Alsace	23
Organisation de l'évaluation	25

Présentation



I – Cartographie des établissements alsaciens

Par sa population de 1 829 000 habitants, l'Alsace est la 13^e région de France, l'enseignement supérieur et la recherche publique y sont bien développés. Depuis 2000, le poids de l'Alsace dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine est stable (3 %). En 2007, 66 103 étudiants étaient recensés dans l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur de la région. Parmi ces étudiants, 74,6 % étaient inscrits à l'université (dont IUT : 6 % ; écoles d'ingénieurs : 2,1 % ; IUFM : 3,3 %), 9,1 % dans des filières STS, 3,5 % dans les CPGE et prépas intégrées, 2,1 % dans des écoles d'ingénieurs hors université et 10,7 % dans d'autres écoles (dont 0,7 % dans des écoles de commerce).

Il est intéressant de remarquer qu'après avoir connu une baisse régulière de 1995 jusqu'en 2005, les effectifs des étudiants en sciences fondamentales et appliquées sont depuis en légère progression¹.

Jusqu'au 18 août 2008, date de parution du décret de création de l'Université de Strasbourg (UdS), la région Alsace comptait quatre universités :

- L'Université de Strasbourg 1 (Louis Pasteur ; ULP).
- L'Université de Strasbourg 2 (Marc Bloch ; UMB).
- L'Université de Strasbourg 3 (Robert Schuman ; URS).
- L'Université de Mulhouse (Haute-Alsace ; UHA).

Ces universités couvraient un large domaine de disciplines, les trois universités de Strasbourg (43 240 étudiants) se partageant pratiquement toutes les disciplines que l'on rencontre dans les grandes universités pluridisciplinaires internationales.

L'Université de Mulhouse (7 393 étudiants) quant à elle est une université pluridisciplinaire hors santé, présentant deux secteurs relativement équilibrés :

- "Droit, Sciences économiques, AES" (2 740 étudiants soit 37 % par rapport au nombre total d'étudiants de l'UHA et 20,8 % par rapport à l'ensemble des étudiants du secteur en Alsace) ;
- "Sciences et Ingénieurs" (2 501 étudiants soit 34 % par rapport au nombre total d'étudiants de l'UHA et 22,4 % par rapport à l'ensemble des étudiants du secteur en Alsace).

Le secteur "Lettres, Langues et Sciences humaines" avec 1 932 étudiants (26,1 % par rapport au nombre total d'étudiants de l'UHA) ne représente que 12,2 % des étudiants de ce secteur en Alsace.

Ces universités comptaient en leur sein cinq Instituts universitaires de technologie (IUT) : IUT de Colmar (UHA) : 6 DUT, 8 LP ; IUT de Mulhouse (UHA : 6 DUT, 9 LP) ; IUT de Shiltigheim (ULP : 4 DUT, 3 LP) ; IUT de Haguenau (ULP : 4 DUT, 2 LP) ; IUT d'Illkirch (URS : 5 DUT, 7 LP).

Sur l'ensemble des étudiants inscrits dans des filières IUT en Alsace, 49,6 % sont accueillis dans les deux IUT rattachés à l'UHA alors que celle-ci n'accueille que 14,5 % des étudiants toutes filières confondues. En 2005-2006, les thèses soutenues et les ingénieurs formés à l'UHA représentaient respectivement 7,4 % et 18,4 % des thèses soutenues et des ingénieurs formés dans l'ensemble UHA, ULP, UMB, URS. Ces quelques chiffres montrent une jeune université de Mulhouse, fondée il y a une trentaine d'années autour de deux écoles d'ingénieurs centenaires, tournée vers les formations professionnelles.

¹ Sauf indication contraire, les chiffres cités dans ce rapport sont extraits des "Indicateurs de l'enseignement supérieur : les références", éditeur Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), mars 2008, MEN/MESR.

La région Alsace présente également un ensemble relativement important d'écoles d'ingénieurs. Depuis mars 2007, neuf d'entre elles, pratiquement toutes rattachées ou conventionnées avec une université du site, se sont fédérées dans l'Association Alsace Tech, dont l'objectif est d'augmenter la notoriété, la lisibilité et l'attractivité des écoles alsaciennes :

- École européenne de chimie, polymères et matériaux de Strasbourg, ECPM, (UdS).
- École de management de Strasbourg, EM Strasbourg, (UdS).
- École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg, ENGEES, (UdS).
- École nationale supérieure de chimie de Mulhouse, ENSCMu, (UHA).
- École nationale supérieure d'ingénieurs Sud Alsace, ENSISA, (UHA).
- École nationale supérieure de physique de Strasbourg, ENSPS, (UdS).
- École et observatoire des sciences de la Terre, EOST, (UdS, CNRS, INSU).
- École supérieure de biotechnologie de Strasbourg, ESBS, (UdS).
- Institut national des sciences appliquées de Strasbourg, INSA Strasbourg.

À côté de ces neuf écoles il faut mentionner aussi l'existence de l'École nationale supérieure d'architecture et de nombreuses écoles et instituts de formation supérieure.

Enfin, il est nécessaire de mettre en exergue le patrimoine documentaire unique que constitue la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNU), créée en 1871 sous le nom de *Kaiserliche Universitäts und Landesbibliothek* (Bibliothèque impériale universitaire et régionale). Son histoire compliquée explique son originalité et la richesse de ses collections qui en font un élément emblématique de Strasbourg, un outil documentaire d'exception pour les universitaires et un lieu privilégié d'échanges culturels.

II – Les outils de coopération régionale et transfrontalière

1 • La coopération régionale

La coopération entre les universités alsaciennes est ancienne, comme dans la plupart des régions françaises elle s'est élargie progressivement aux collectivités locales. Pour la période quadriennale 2005-2008, un contrat interuniversitaire, élaboré par les quatre universités alsaciennes, a été signé avec le MESR et abondé à hauteur de 5 M€. Les divers projets figurant dans le contrat se rapportaient à six domaines principaux de coopération :

- Proposer une offre de formation et de recherche complémentaire et cohérente ;
- S'engager dans une coopération renforcée dans le domaine documentaire ;
- Diffuser la culture scientifique et technique ;
- Mettre les TICE et les réseaux en synergie ;
- Accroître la visibilité internationale des universités d'Alsace ;
- Rapprocher les acteurs des universités : vie des établissements.

Les points 1, 4 et 5 se situaient dans le cadre de la collaboration entre les quatre universités alsaciennes, alors que les points 2, 3 et 6 étaient principalement développés au niveau strasbourgeois avec pour de nombreuses actions le concours du Pôle universitaire européen de Strasbourg.

Créé en 1991 et dissout au 31 décembre 2008, le Pôle universitaire européen de Strasbourg était un Groupement d'intérêt public (GIP) mobilisant 32 personnels et associant les trois universités de Strasbourg (ULP, UMB, URS) et trois collectivités locales : la région Alsace, le département du Bas-Rhin, et la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS). Le Pôle universitaire européen de Strasbourg faisait partie du réseau français des Pôles européens, au nombre de 11, il a œuvré au développement du site universitaire de Strasbourg. Ses activités étaient regroupées dans quatre champs d'intervention : la vie étudiante, le service des campus, l'Observatoire régional de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle des étudiants (ORESIPÉ), l'internationalisation. Au-delà de ses réalisations dans les domaines évoqués ci-dessus, le Pôle a certainement été l'un des catalyseurs importants du processus qui vient d'aboutir à la création de l'UdS.

Pour faciliter le pilotage de cet espace de collaboration, les universités alsaciennes se sont collectivement dotées d'un secrétariat permanent qui assure une instruction préalable des questions examinées lors de la réunion mensuelle de la Conférence des présidents des universités d'Alsace (CPUA) et qui garantit une continuité de son action administrative.

En ce qui concerne les TIC, les quatre universités alsaciennes étaient rassemblées au travers de l'Université numérique en région Alsace (UNERA), dont le périmètre incluait également l'IUFM d'Alsace, l'ENGEES, l'INSA de Strasbourg et qui bénéficiait du soutien des collectivités territoriales alsaciennes. C'est dans ce cadre que se sont développés l'ENT Alsace, la mutualisation de l'informatique administrative et de gestion, le réseau informatique...

Créée en 2000, la Maison interuniversitaire des sciences de l'Homme-Alsace (MISHA, UMS 2552, CNRS/UMB) participe activement au développement de la recherche en Sciences humaines et sociales dans l'ensemble de la région Alsace dans un contexte interdisciplinaire et international. Trente-six équipes, dont cinq UMR, issues des quatre universités d'Alsace sont partenaires de la MISHA. Les locaux de la MISHA (1 400 m²) situés à Strasbourg ont été inaugurés le 7 octobre 2008 ; ils permettent l'accueil de cinq unités de recherche et le regroupement d'infrastructures mutualisées remarquables. Un bureau permettant d'avoir accès à certains services offerts par la MISHA a été mis en place par l'UHA.

Le Collège doctoral européen (CDE) est aussi une structure importante de collaboration interuniversitaire. Créé à la rentrée universitaire 1999 par les universités strasbourgeoises et le Pôle universitaire européen de Strasbourg, le CDE a pour objectif dans le cadre de la formation par et pour la recherche de développer l'ouverture internationale et plus particulièrement européenne du site strasbourgeois. Le 1^{er} janvier 2005, le CDE est devenu un service commun interuniversitaire à comptabilité distincte, rattaché administrativement à l'ULP. L'ouverture en décembre 2007 de la Résidence du CDE est un élément fort pour accroître encore son attractivité et son rayonnement (fin 2007, le CDE comptait 65 % de doctorants européens (UE et non UE), 12 % en provenance de pays hors Europe et seulement 23 % de doctorants français). Dans l'UdS, les 9 ED doivent être regroupées dans un "Collège des écoles doctorales". Le CDE devrait naturellement s'intégrer dans ce Collège des ED tout en conservant les spécificités qui en font un élément remarquable de la formation doctorale en Alsace (l'UHA est partenaire du CDE).

2 • La coopération transfrontalière

La confédération européenne des universités du Rhin supérieur (EUCOR)

Reprenant une très ancienne tradition d'échanges universitaires (notamment entre les universités de Bâle, de Fribourg et de Strasbourg) un temps interrompue par les évolutions politiques, c'est en 1989 qu'a été signée la convention fondatrice de la Confédération des universités du Rhin supérieur, plus connue sous le nom d'EUCOR. Cette confédération réunit les quatre universités alsaciennes et les universités de Fribourg (Allemagne), de Karlsruhe et Bâle. Elle s'est fixé quatre objectifs principaux : développer les échanges d'étudiants, des programmes de recherche, la coopération documentaire et des cursus tri- ou binationaux. La présidence d'EUCOR est assurée, à tour de rôle, pour un an par chaque responsable des établissements membres. Depuis le 12 décembre 2008, c'est le recteur de l'Université de Fribourg qui remplit cette fonction.

Malgré quelques réalisations intéressantes, les résultats de la confédération EUCOR ne sont pas à la hauteur du potentiel qu'elle représente (environ : 100 000 étudiants, 10 000 enseignants-chercheurs et chercheurs, 5 000 personnels). La création de l'Université de Strasbourg, la réflexion sur la constitution d'un PRES regroupant plusieurs établissements alsaciens devraient entraîner une reconsidération du statut, des objectifs et des moyens d'EUCOR. De par sa situation géographique et son histoire, l'UdS a une vocation particulière pour développer des actions à dimension européenne en formation et en recherche, la confédération EUCOR devrait prendre une place importante dans cette politique européenne.

De la coopération interuniversitaire à la création de l'Université unique de Strasbourg (UdS)

I – L'historique

La pratique de la coopération interuniversitaire au sein des diverses structures évoquées ci-dessus, en particulier au sein du Pôle universitaire européen de Strasbourg, a conduit dès 2001 les responsables des trois universités strasbourgeoises à évoquer l'hypothèse de la fusion de leurs établissements en une université unique. Dès lors, l'idée fit son chemin avec des bonheurs divers. Dynamisée par l'intensification de la coopération interuniversitaire lors de la mise en place du LMD et par la volonté de plusieurs hauts responsables universitaires, elle aboutit au printemps 2006 à la création de groupes de réflexion impliquant de nombreux acteurs des trois établissements, chargés d'élaborer les grandes lignes d'un projet. Le projet élaboré est ainsi adopté le 26 février 2008 par les membres des conseils d'administration des trois universités, cette adoption est suivie de la parution au JORF du décret n° 2008-787 du 18 août 2008 portant création de l'Université de Strasbourg (UdS) au 1^{er} janvier 2009. Les statuts de l'UdS sont adoptés par l'Assemblée constitutive provisoire dans sa séance du 4 novembre 2008, après les élections aux trois conseils de l'université, l'élection du président a eu lieu le 18 décembre 2008. L'UdS est donc constituée, désormais elle devra progressivement mettre en œuvre les nombreuses restructurations et réorganisations nécessaires pour que se concrétisent les attentes nées de sa création.

II – Les grandes lignes

L'UdS couvre au regard du Code de l'éducation quatre grands secteurs de formation : disciplines juridiques, économiques et de gestion ; lettres et sciences humaines et sociales ; sciences et technologies ; disciplines de santé. Elle regroupe 38 composantes, accueille 42 000 étudiants, bénéficie du concours de 5 560 personnels (2 350 enseignants-chercheurs et enseignants, 1 860 BIATOSS, 1 350 chercheurs et ITA des EPST) et son budget sera de l'ordre de 400 M€ (150 M€ + 250 M€ représentant la masse salariale de l'État).

L'examen, dans les statuts de l'UdS, des instances de gouvernance ne révèle pas de nouveauté par rapport aux instances traditionnelles (révisées par la LRU) des grandes universités françaises, à l'exception de la création des "collégiums" qualifiés d'instances de coordination. Positionnés au niveau 2 du pilotage de la politique de formation et de recherche, ils sont appelés à regrouper pour la durée d'un contrat quadriennal des composantes de niveau 3 (UFR, instituts, écoles, unités et fédérations de recherche et instituts fédératifs de recherche). Destinés à favoriser les interactions entre les composantes et entre les disciplines, les "collégiums" sont mis en place pour *"permettre un brassage thématique et disciplinaire et pour renforcer la visibilité et l'attractivité du site de Strasbourg au plan international"*.

III – Les avantages et les écueils

Les avantages de la création de l'UdS que l'on peut anticiper, pour ses usagers, ses personnels, son environnement socio-économique et le système universitaire français, sont nombreux et ont été largement analysés et commentés. Nous ne ferons qu'en rappeler les principaux :

- Développer la pluridisciplinarité dans les formations et la recherche ;
- Posséder une taille critique pour rivaliser et collaborer plus efficacement avec les grandes universités pluridisciplinaires internationales ;
- Développer la mutualisation et optimiser l'utilisation des moyens (systèmes d'information, accueil et suivi des étudiants, documentation, moyens de calcul scientifique...) ;
- Développer la qualité de la vie étudiante (qualité des campus, qualité de l'accueil) ;
- Développer l'impact de l'université dans le développement économique et social de son environnement régional et national ;
- Conforter la place européenne et internationale du site universitaire de Strasbourg ;
- ...

La traduction en éléments concrets de ces avantages anticipés dépendra bien sûr de la capacité de l'UdS à consolider son socle institutionnel, à mettre en place une gouvernance au service de l'ensemble de ses secteurs et à développer une identité dans laquelle se reconnaissent tous ses personnels et ses usagers.

Les difficultés pouvant nuire à une pleine réussite de l'UdS sont nombreuses mais attendues pour un projet innovant, courageux et de cette ampleur. Elles ont elles aussi été souvent pointées (reconfiguration des services centraux, mouvements de personnels, restructuration de composantes, harmonisation des us et coutumes...). La conduite réfléchie du projet, le sens des responsabilités des principaux acteurs permettent de penser que ces difficultés pourront être progressivement surmontées.

Il est néanmoins nécessaire d'attirer l'attention sur quelques points majeurs qui ont émergé des entretiens avec des acteurs importants du projet UdS :

- Les objectifs et les périmètres des "collégiums" apparaissent assez flous et divergent assez notablement selon l'interlocuteur entendu. Il sera nécessaire d'explicitier très précisément ces objectifs ainsi que les articulations entre les différents niveaux d'autorité et les délégations de pouvoir accordées.
- Le maintien de toutes les composantes qui préexistaient au sein des trois universités résulte essentiellement du souci de ne pas bloquer l'avancement du projet UdS. Le statu quo ne devra pas perdurer, des réorganisations devront être envisagées.
- Il est nécessaire d'assurer à travers les statuts, les règlements et l'organisation de l'UDS, la possibilité d'une représentation équitable de tous les secteurs dans les instances de gouvernance.

Avec l'aboutissement du projet de création de l'UdS et après la période nécessaire à la consolidation et à l'affirmation du succès de cette grande université, il ne serait pas déraisonnable d'être audacieux et d'envisager dans une seconde phase une grande Université d'Alsace, avec des campus aux identités complémentaires et irrigués par une stratégie et des moyens communs. Cette perspective, plus ou moins lointaine, pourra voir le jour si dans l'immédiat à côté de l'UdS les autres acteurs régionaux de l'enseignement supérieur se positionnent dans une posture de franche coopération.

Le positionnement de l'Université de Haute Alsace (UHA)



Comme il a été souligné dans la présentation du potentiel de l'enseignement supérieur en Alsace, l'UHA est une petite université pluridisciplinaire hors santé qui, compte tenu de sa taille, se caractérise par la richesse de son offre dans les formations professionnelles. On y trouve : 2 écoles d'ingénieurs (ENSISA et ENSCMu), 2 IUT (Mulhouse et Colmar) assurant la préparation de 12 DUT et 17 licences professionnelles. À ces filières technologiques autour d'écoles d'ingénieurs et d'IUT, il faut ajouter 5 licences professionnelles et 24 masters professionnels préparés dans les UFR traditionnelles. Ainsi, à la date du 15 janvier 2008, les étudiants inscrits dans une filière professionnelle représentaient environ 50 % de l'ensemble des étudiants de l'université¹. Plus de 6,1 % des étudiants de l'UHA effectuent leur formation par la voie de l'apprentissage dans le cadre du Centre de formation des apprentis universitaires (CFAU) Alsace, ce qui représente 61 % de l'ensemble des étudiants en apprentissage dans les universités alsaciennes.

Suite à la mise en place du LMD, l'UHA a renforcé ses partenariats en matière de formation à travers la cohabilitation de diplômes de master 2 (18 avec les universités strasbourgeoises, 2 avec l'Université Nancy 2, 1 avec l'Université de Franche-Comté et 1 avec l'Université technologique de Belfort-Montbéliard).

La perspective de création d'un PRES alsacien bâti autour d'un noyau fondateur constitué des quatre universités alsaciennes (ULP, UMB, URS, UHA) figurait dans le projet politique de l'UHA pour la période quadriennale 2005-2008. On y lit : "Les universités d'Alsace ont la volonté d'inscrire cette démarche dans la perspective de la constitution d'un PRES alsacien qui s'appuiera sur leurs axes prioritaires de recherche et des formations de niveau supérieur complémentaires et coordonnées". La mise en place de ce projet a été interrompue suite au vote négatif émis par le CA de l'UHA en avril 2007. Après ce vote, la nouvelle équipe présidentielle, arrivée en juin 2007, a examiné s'il existait des stratégies alternatives pour positionner l'UHA dans un réseau favorisant son développement et son attractivité. Les idées mentionnées : transformer le réseau EUCOR en un PRES transfrontalier ; se rapprocher de l'Université de Franche-Comté et de l'Université technologique de Belfort-Montbéliard n'ont pas convaincu les membres du comité d'experts, même si les quelques collaborations, en matière de formation ou de recherche, établies avec certaines équipes de ces universités apparaissent comme très intéressantes. Par ailleurs, les représentants de la région Alsace, de la Communauté d'agglomération de Mulhouse (Sud Alsace) (CAMSA), de la Communauté urbaine de Strasbourg ainsi que divers responsables rencontrés se sont déclarés favorables à la création d'un PRES alsacien à bâtir autour du noyau UdS/UHA. Compte tenu de la politique de coopération déjà largement évoquée entre l'UHA et les universités strasbourgeoises fondatrices de l'UdS, de la place de ses écoles dans Alsace Tech, de la spécificité de l'UHA en matière de formation professionnelle, de la nécessité de consolider ses secteurs de recherche reconnus au sein de réseaux, la participation de l'UHA à un PRES alsacien apparaît effectivement comme une perspective pertinente susceptible de la pérenniser, d'assurer son développement et son attractivité.

Depuis la visite du comité d'experts en Alsace, la réflexion concernant la création d'un PRES alsacien a été réactivée et suite à la réunion mensuelle de la Conférence des présidents des universités alsaciennes du 3 novembre 2008, un représentant de la conférence déclarait à l'AEF "les trois universités de Strasbourg relancent les négociations avec l'UHA en vue de créer un PRES Alsace, sous forme d'un EPCS au cours de l'année 2009".

¹ "Bilan du contrat quadriennal de développement (2005-2008) de l'UHA", UHA, avril 2008.

Les formations d'ingénieurs en Alsace



En 2006, 2 544 élèves étaient inscrits dans les écoles d'ingénieurs, dont 2 314 dans les écoles relevant du MEN et 230 dans l'ENGEES sous tutelle du ministère de l'Agriculture. Sur 659 diplômés, 229 sortaient de l'INSA de Strasbourg. Il n'existe pas d'écoles d'ingénieurs privées en Alsace. Après avoir connu une baisse dans les années 2000 à 2004, en 2006, le poids de la région Alsace dans la formation nationale d'ingénieurs était pratiquement revenu à son niveau de 1993 (2,6 %). Globalement, la région Alsace est sous dotée en écoles d'ingénieurs et forme annuellement moins d'ingénieurs que les autres régions françaises comparables.

Il faut aussi noter que le changement de statut de l'ENSAIS, devenue INSA en mars 2003, ne s'est pas accompagné d'un renforcement du potentiel humain correspondant à l'accroissement du nombre d'élèves.

Si on prend en compte l'École de management de Strasbourg (1 540 élèves),¹ née en octobre 2007 de la fusion de l'IECS et de l'IAE, et désormais rattachée à l'UdS, en 2009 ce seront plus de 4 000 élèves ingénieurs et managers qui fréquenteront des écoles rattachées à l'université.

L'offre de formation est large, avec 6 orientations qui peuvent se décliner en 40 spécialités :

- Sciences du vivant ;
- Environnement naturel aménagé et construit/Ressources naturelles ;
- Performance des processus industriels/Mécanique et procédés ;
- Physique Chimie/Matériaux et polymères ;
- Technologies de l'information et de la communication/Génie électrique, électronique ;
- Management.

Plusieurs personnalités entendues ont évoqué le problème de la sous-dotation de la Région en écoles d'ingénieurs. Sur ce point, l'UdS dans son projet² évoque la création à Strasbourg d'une antenne délocalisée de l'École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise ENSIIE (Évry) et la mise en place d'un partenariat entre l'École nationale supérieure de physique de Strasbourg (ENSPS) et l'Institut TELECOM (Groupe des écoles de télécommunications).

L'UdS a certainement le potentiel pour envisager, en concertation avec les autres acteurs concernés de la Région, la mise en place d'une grande École polytechnique, adossée à des unités de recherche d'excellence, qui améliorerait la fertilisation des secteurs industriels concernés par les hautes technologies, en particulier au sein des pôles de compétitivité, ainsi que la lisibilité des formations d'ingénieurs.

¹ Site Web de l'École de management de Strasbourg.

² Dans : "Demain l'Université de Strasbourg", annexes au projet d'établissement commun, mars 2008. Le financement de ce projet (10 M€) est prévu dans le cadre du plan Campus de l'UdS.

La politique documentaire



I – Présentation

Le patrimoine documentaire est très riche en Alsace, composé de nombreuses bibliothèques universitaires intégrées dans des Services communs de documentation (SCD) ou associées à ces services et de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNU de Strasbourg).

II - Le SICD de Strasbourg

Aboutissement d'un projet commun aux trois universités de Strasbourg, élaboré dans le cadre du contrat quadriennal 2005-2008, le Service interétablissements de coopération documentaire (SICD, statuts votés par les 3 CA en décembre 2006) avait pour objet de se substituer à compter de 2007 aux trois SCD de ces établissements, en reprenant et amplifiant leurs missions. Le SICD a été organisé à sa création en quatre départements thématiques (sciences ; sciences juridiques ; santé ; lettres et sciences humaines) regroupant 25 bibliothèques ainsi que cinq départements transversaux (public ; collections ; documentation électronique ; formations ; système d'information) l'ensemble totalisant une équipe de 142 personnes. Aux 25 bibliothèques intégrées au SICD s'ajoutent 41 autres bibliothèques dites "associées" de tailles très diverses. Celles-ci développent des partenariats avec le SICD dont elles ne dépendent pas administrativement.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le SICD est devenu le Service de documentation de l'UdS.

III – Le SCD de l'Université de Haute Alsace

Il regroupe quatre bibliothèques universitaires et quatre bibliothèques d'écoles d'ingénieurs ou d'instituts. Après la réalisation de la Bibliothèque universitaire de Colmar (2001), et celle de la Fonderie à Mulhouse (2007), un nouveau projet (inscrit pour un montant de 14,2 M€ au Contrat de Projets 2007-2013) est en cours de développement (horizon 2012) sur le campus de l'Illberg. Sa réalisation permettra d'accueillir sur le campus principal de l'UHA les utilisateurs des sections documentaires Sciences et techniques, et Lettres et sciences humaines.

IV – La Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNU)

Selon le décret n° 92-45 du 15 janvier 1992, la BNU de Strasbourg est un établissement public national à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, placé sous la tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur. L'histoire de la BNU est intimement liée aux épisodes tragiques des relations franco-allemandes entre 1870 et 1945. De cette histoire mouvementée, la BNU a hérité d'un statut unique en France et de fonds remarquables par leur importance et leur diversité. Ses missions sont à la fois nationales, régionales et universitaires (65 % du public relève du secteur universitaire), elle est CADIST pour les Sciences religieuses et pour la langue et la culture allemandes.

En 1992, lors de la création des trois Services communs de la documentation des universités strasbourgeoises, les sections Sciences, Médecine et Pharmacie de la BNU sont transférées au SCD de l'Université Louis Pasteur. Dès lors, les personnels et étudiants de l'UMB et de l'URS ont constitué l'essentiel du public universitaire de la BNU.

La BNU de Strasbourg est le premier service de PEB de France pour les Sciences humaines et sociales et elle assure la plus grande part de la fourniture de PEB au sein du réseau universitaire alsacien. Elle connaît une importante fréquentation qui s'explique par la richesse de ses fonds, mais aussi par ses larges plages horaires d'ouverture (72 h/semaine) et le nombre important de jours d'ouverture (276 en 2007).

La BNU dispose de deux implantations dans l'espace urbain de la ville de Strasbourg :

- sur la place de la République, le bâtiment principal de 13 000 m² classé monument historique ;
- des bâtiments (5 200 m²) à proximité immédiate (3-5 rue Joffre) de l'édifice historique.

Une troisième implantation, un bâtiment (3 500 m²) dénommé "Cardosi", devrait être mise à sa disposition à l'issue des travaux de rénovation prévus sur ce bâtiment.

L'ensemble de ces bâtiments nécessite des rénovations et des restructurations afin que la BNU puisse poursuivre dans de bonnes conditions l'exercice de ses missions. En particulier, le bâtiment principal n'est plus conforme aux règles fondamentales de sécurité des biens et des personnes. Un projet global de réhabilitation de l'ensemble patrimonial, s'accompagnant d'une rationalisation de l'utilisation des surfaces, a fait l'objet d'une étude de programmation. La maîtrise d'ouvrage de ce projet a été confiée au rectorat de l'académie de Strasbourg. Le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet est estimé aujourd'hui à 75 M€, mais seulement 35 M€ ont fait l'objet d'inscriptions budgétaires (17 M€ dans le cadre de contrats triennaux "*Strasbourg ville européenne*" et 18 M€ dans le cadre du CPR 2007-2013).

V – Conclusion

Malgré des déclarations de bonnes intentions faites de part et d'autre, force est de constater une coopération minimaliste entre la BNU et les bibliothèques universitaires. Un dialogue nouveau semble s'amorcer, toutefois, il n'existe pas au niveau alsacien de "Charte documentaire" qui, au-delà de la reconnaissance des frontières, dessinerait une politique documentaire répartissant les compétences, unifiant les modes de traitement et soulignant les spécificités et la valeur ajoutée de chaque participant. Avec la création de l'UdS, le lancement de l'étude de la carte documentaire, le projet de réhabilitation du patrimoine immobilier de la BNU, le contexte actuel est propice à l'élaboration de cette "Charte documentaire". La BNU devrait trouver sa place dans un dispositif global ordonné autour de la mission universitaire. Dans ce dispositif dont elle serait un maillon essentiel dans les champs disciplinaires dans lesquels elle excelle, elle apporterait de plus son originalité à travers l'exercice de ses missions patrimoniales, culturelles et régionales tournées vers le grand public. Ce travail de clarification devra être accompagné par une révision du décret de 1992.

La valorisation de la recherche



La politique de valorisation de la recherche au sein de l'UDS sera exécutée par un service qui résultera de la réunion d'ULP-Industrie et de la cellule de valorisation UMB-URS. Au sein de l'UHA, le service UHA Entreprises assure cette mission. À côté de ces organes internes aux universités, plusieurs autres structures existent et sont diversement concernées par la valorisation de la recherche :

- Le réseau CONECTUS (UdS, UHA, CNRS, INSERM, INSA, CHU), dont la vocation est de faciliter l'accès des entreprises aux innovations issues des compétences, savoir-faire et ressources technologiques de la recherche publique. Ce réseau a bénéficié de la part de l'État et des collectivités territoriales d'un financement global de 4 M€ sur trois ans (2006-2008)¹ ;
- Les services de valorisation des EPST (INSERM, CNRS), principaux partenaires des unités de recherche des universités ;
- L'Agence régionale de l'innovation (ARI), l'incubateur SEMIA, OSEO (ANVAR), les CRITT...

La valorisation de la recherche publique est une préoccupation des responsables des universités alsaciennes et des collectivités territoriales, mais les résultats obtenus ne sont pas à la hauteur du potentiel de recherche concerné et des moyens mis en jeu. La création de l'UdS ici aussi offre une opportunité de rationalisation au niveau des stratégies et des moyens mis en œuvre. Une réflexion partagée entre tous les acteurs concernés devra précéder les réalisations de la "Porte de l'innovation" à Strasbourg et de la "Maison de l'innovation et de l'entreprise" à Mulhouse, toutes deux prévues dans le cadre du Contrat de projets 2007-2013 (4,7 et 4,8 M€ respectivement).

La région Alsace est impliquée dans trois pôles de compétitivité : "Innovations thérapeutiques", "Véhicule du futur" (avec la Franche-Comté), "Fibres Grand Est" (avec la Lorraine). Il faut noter la place importante de la recherche publique dans ces pôles de compétitivité, en particulier dans le pôle "Innovations thérapeutiques" auquel participe une grande majorité (70 %) des unités de recherche alsaciennes. Ces pôles catalysent le développement des relations de la recherche publique avec le monde socio-économique.

¹ Dans "Bilan des contrats quadriennaux 2005-2008", Volet Interuniversitaire ; ULP, UMB, URS, UHA, Pôle universitaire européen de Strasbourg.

Les relations avec les collectivités



Les collectivités territoriales¹ apportent un soutien significatif au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en Alsace. Le projet "Dynamiser la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation" du Contrat de Projets 2007-2013 bénéficiera d'un budget global de 284,6 M€ (128 M€ de l'État, 145,5 M€ des collectivités et 11,1 M€ autres). L'opération "Campus" présentée par l'UdS, dont le budget global figurant dans le dossier de candidature s'élevait à 433 M€, bénéficiera également d'un important soutien des collectivités.

Au-delà de cet engagement financier, les relations entre les universités alsaciennes et les collectivités sortent du schéma assez répandu dans lequel les universités ne sont perçues qu'à travers leur quête permanente de fonds. L'université, dans sa définition la plus large, apporte une contribution importante au développement socioculturel et socio-économique de la région et cela en fait un acteur capital de sa politique. La participation de représentants des collectivités dans les instances de l'université et sa réciproque ne sont pas suffisantes pour assurer l'élaboration et le suivi d'une politique régionale de l'enseignement supérieur et de la recherche. La mise en place d'un outil opérationnel de coordination régionale, réunissant des représentants de tous les principaux acteurs concernés devrait être envisagée. Cet outil apparaît particulièrement nécessaire compte tenu de l'ampleur des mutations en cours et des dossiers à traiter (Contrat de projets État-Région, pôles de compétitivité, opération Campus, parcs de recherche, formations d'ingénieurs, Cancéropôle, Génopôle...).

¹ Région Alsace, Municipalités de Strasbourg, de Mulhouse et de Colmar, Communauté urbaine de Strasbourg (CUS), Communauté d'agglomération de Mulhouse (Sud Alsace) (CAMSA), Communauté d'agglomération de Colmar (CAC), Conseils généraux (Haut-Rhin, Bas-Rhin).

Conclusion, recommandations



I – Les points forts

- Les perspectives ouvertes par la création d'une grande université pluridisciplinaire : l'UdS ;
- L'important volume et l'excellente qualité globale de la recherche ;
- Un partenariat constructif avec les EPST ;
- Le soutien des collectivités locales ;
- La dimension européenne ;
- L'implication dans les pôles de compétitivité ;
- La richesse documentaire.

II – Les points faibles

- L'isolement de l'UHA ;
- La sous-dotation en écoles d'ingénieurs ;
- Les résultats moyens de la valorisation de la recherche ;
- L'absence d'une instance de réflexion et de coordination pour le partenariat université/collectivités ;
- L'absence de positionnement clair de la BNU dans le paysage documentaire universitaire ;
- Les faiblesses du patrimoine immobilier de la BNU.

III – Les recommandations

- Accorder une priorité à la reconfiguration des services afin de donner à la gouvernance de l'UdS les outils nécessaires à son efficacité ;
- Préciser le rôle et le fonctionnement des "collégiums". Prévoir rapidement une recomposition et une redéfinition du rôle des composantes qui facilitera à travers les statuts et règlements de l'UdS la possibilité d'une représentation équitable de ses quatre grands secteurs dans les instances de gouvernance ;
- Rationaliser les outils internes et partenariaux de développement de la valorisation de la recherche ;
- Créer un PRES alsacien sur le socle UdS/UHA qui bénéficiera des complémentarités des deux sites et qui devrait permettre l'évolution du réseau EUCOR ;
- Développer les formations d'ingénieurs dans le cadre d'une relation étroite formation-recherche et améliorer leur lisibilité ;
- Préciser le positionnement de la BNU dans le paysage documentaire régional, accélérer la réhabilitation et la rénovation de son patrimoine immobilier.

Observations des responsables des établissements d'Alsace



Strasbourg, le 27 février 2009

Les établissements alsaciens sont depuis longtemps attachés à une politique de site ambitieuse et dynamique, les réalisations citées dans ce rapport en témoignent. Nous sommes globalement en accord avec les conclusions et recommandations des experts, à l'exception des points ci-dessous.

Sur les points faibles

Il est mentionné « l'isolement de l'UHA » dans les points faibles. Notons que page 4, était écrit que « La coopération entre les universités alsaciennes est ancienne... Pour la période quadriennale 2005-2008, un contrat interuniversitaire élaboré par les quatre universités alsaciennes... ». L'UHA n'est pas plus isolée que ses partenaires, puisque de nombreuses formations sont cohabilitées, que ses équipes de recherche sont inscrites dans des réseaux thématiques, souvent alsaciens (REALISE, PMNA, MISHA...) et que l'Université Numérique en Région Alsace a permis de structurer une réflexion dans le domaine des outils numériques au niveau alsacien ; tout ceci dans le cadre ou en complément des actions du contrat quadriennal interuniversitaire 2005-2008. Par ailleurs, l'Université de Haute-Alsace a développé plusieurs formations trinationales avec des partenaires suisses et allemands, sans compter les nombreuses conventions de collaboration internationale.

Sur six points faibles de la politique interuniversitaire en Alsace, deux concerneraient la BNU : une telle présentation pourrait laisser penser que la BNU est un problème, alors qu'en réalité, c'est un formidable atout pour le rayonnement de l'enseignement supérieur d'Alsace. Les chiffres cités plus haut montrent d'ailleurs que c'est une chance bien au-delà du secteur des sciences humaines.

En effet, la BNU assume totalement son positionnement tant au plan national que local : 1ère collection de l'Enseignement supérieur en France, 1ère position pour le nombre des abonnements courants en sciences humaines et sociales (papier), 1ère pour le prêt entre bibliothèques dans le même secteur des sciences humaines et sociales, 1ère (avec la bibliothèque Sainte-Geneviève) pour les heures d'ouverture au public, deux fois CADIST, responsable du dépôt légal pour l'Alsace (situation inhabituelle pour une bibliothèque universitaire), trois fois pôle associé de la Bibliothèque nationale de France, une politique de valorisation et d'action culturelle inédite en France pour les bibliothèques universitaires...

Le point faible « résultats moyens de la valorisation de la recherche » n'est appuyé sur aucune donnée dans le texte alors qu'une politique de site exemplaire est menée dans ce domaine.

Sur les recommandations

Les deux premières remarques sur l'Université de Strasbourg nouvellement créée n'appellent pas de commentaire particulier. On s'étonnera toutefois de les voir aussi développées dans un document évaluant la politique interuniversitaire, puisqu'elles ne s'adressent qu'à un seul des établissements, et qu'elles ne concernent pas la politique interuniversitaire.

Albert Poirot
Administrateur
BNU

Marie-Christine Creton
Directrice
INSA de Strasbourg

Alain Brillard
Président
UHA

Alain Beretz
Président
UdS

Organisation de l'évaluation



L'évaluation du site alsacien a eu lieu le 7 octobre 2008. Le comité d'évaluation était coordonné par Paul **Tordo**, délégué scientifique de la section des établissements de l'AERES.

Ont participé à l'évaluation :

Frédérique **Cazajous**, secrétaire générale de l'Académie de Paris ;
Robert **Chenorkian**, professeur à l'Université de Provence ;
Éliane **Kotler**, professeur à l'Université de Nice ;
Jean-Claude **Lehman**, professeur honoraire de l'Université Pierre et Marie Curie ;
Jean-Claude **Moreno**, directeur de l'École d'architecture Paris Val de Seine ;
Patricia **Pol**, vice-présidente chargée du développement et des relations internationales à l'Université Paris XII-Val de Marne.

Ont été entendus successivement pour cette évaluation :

Philippe **Pieri**, délégué régional du CNRS ;
Alain **Brillard**, président de l'Université de Haute Alsace ;
Albert **Poirot**, administrateur de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg ;
Alain **Leconte**, vice-président chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche à la Communauté d'agglomération de Mulhouse Sud Alsace ;
Florence **Benoît-Rohmer**, présidente de l'Université Robert Schuman ;
Alain **Beretz**, président de l'Université Louis Pasteur ;
Bernard **Michon**, président de l'Université Marc Bloch ;
Armand **Renucci**, délégué régional à la recherche et à la technologie ;
Patrick **Guillot**, directeur des hôpitaux universitaires de Strasbourg ;
Gilles **Block**, délégué régional de l'INSERM ;
Marie-Christine **Creton** et Frédéric **Dehan**, directrice et secrétaire général de l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg ;
Claire **Lovisi**, recteur de l'Académie de Strasbourg ;
Sophie **Rohfritsch**, vice-présidente du Conseil régional d'Alsace ;
Christophe **Kieffer**, directeur du Conseil économique et social d'Alsace ;
Jacques **Bigot** et Michel **Heibel**, président et chargé de mission à l'enseignement supérieur et à la recherche de la Communauté urbaine de Strasbourg.

Margot **Arrault**, chargée de projet, représentait l'AERES.

Delphine **Lecointre** a assuré la PAO.